

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Deux formules vous seront proposées :

- la Pension Complète, comprenant petit déjeuner, déjeuner, goûter, dîner, hébergement ainsi que les entraînements et activités,
- la Demi- Pension, comprenant le déjeuner et le goûter ainsi que les entraînements et activités.

1- RESERVATION

L'inscription sera définitive uniquement à réception du dossier d'inscription complet comprenant les documents suivants :

1. la fiche sanitaire de liaison, dûment remplie, datée et signée ;
2. le règlement intérieur et les CGV, dûment datés et signés ;
3. une copie de la licence de la FFHB pour la saison en cours ;
4. une attestation de droits à l'assurance maladie du stagiaire ;
5. une attestation de mutuelle couvrant l'enfant ;
6. une attestation de responsabilité civile couvrant l'enfant ;
7. le règlement total

A réception du dossier et du règlement total, nous vous confirmerons l'inscription de votre enfant par mail.

Quinze jours avant le début du stage, vous recevrez par mail la convocation officielle ainsi que l'ensemble des renseignements utiles.

2- REGLEMENT

L'intégralité du règlement du stage doit être réglée avant son commencement sous peine d'annulation de l'inscription.

Les règlements pourront s'effectuer :

- par virement bancaire en une ou plusieurs fois, en nous demandant notre RIB,
- par carte bancaire via le site MyHandball.fr,
- via notre partenaire Sportynéo, en 4 fois ou 10 fois. Conformément à notre accord de partenariat, un paiement via cette plateforme est considéré complet dès sa souscription, et non à la fin du remboursement des 4 ou 10 échéances.

- Par chèques bancaires : la totalité de la somme doit être envoyée avec le dossier d'inscription en un ou plusieurs chèques. Le premier chèque, encaissé immédiatement, devra être d'un montant minimum de 250€. Les autres chèques seront encaissés selon votre préférence, avec un dernier encaissement 1 mois avant le début du stage. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « mySportEvent » avec indiqué au dos le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le mois d'encaissement souhaité pour chacun. Le règlement est considéré complet après encaissement du dernier chèque.

- par chèques vacances

Nous recommandons aux familles réglant par chèques ou chèques vacances de nous les faire parvenir par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante « mySportEvent - 17 rue de la Jument Verte, 44340 Bouguenais »

3- ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

Une assurance est incluse pour chaque inscription, par l'intermédiaire de l'Académie Dumoulin auprès d'Assurinco.

Cette assurance n'est ni modifiable ni remboursable et prendra en charge les frais retenus par l'académie

En cas d'annulation du participant, les frais retenus seront de 100% du stage.

En cas d'interruption de séjour, les frais retenus seront calculés au prorata temporis.

Les conditions Générales de vente de l'assurance souscrites sont consultables sur notre site.

4- LICENCE ET BLESSURE

Les stagiaires doivent présenter une copie de la licence de handball pour la saison en cours.

En cas de blessure du stagiaire, l'équipe encadrante dispose de plusieurs pharmacies afin de pratiquer les petits soins immédiats. Si la blessure nécessite d'engager des frais divers (consultation, déplacement, matériel), ces derniers restent à la charge du stagiaire et feront l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs.

5- ASSURANCE DES STAGIAIRE ET DEGRADATIONS

Les stagiaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile particulière ainsi qu'une assurance individuelle « garantie de la vie ».

En cas d'accident ou dégradations provoqués par le stagiaire, l'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable et tous frais liés resteront à la charge du stagiaire et seront remboursés sur présentation des justificatifs.

6- PRISE EN CHARGE DEPUIS LA GARE SNCF/L'AEROPORT

Nous vous proposons une prise en charge aller-retour du stagiaire depuis la gare SNCF/l'aéroport les plus proches avec une participation supplémentaire de 60€. Les horaires de prise en charge Aller et de dépose Retour seront à fixer avec l'organisateur dans l'intérêt collectif des stagiaires et de l'organisation avant de réserver les trajets.

Le transport « domicile – lieu du stage » reste à la charge des familles. Nous vous demanderons de nous renvoyer la décharge dûment remplie et signée avant la prise en charge. Sans cette dernière l'organisation ne pourra pas prendre la responsabilité du transport du stagiaire.

7- ARRIVEE LA VEILLE OU DEPART LE LENDEMAIN

Si souscription de cette option :

- arrivée la veille à partir de 18 h 30,

- départ le lendemain jusqu'à maximum 11 heures,

Prestation comprenant le repas du soir, l'hébergement pour la nuit, le petit-déjeuner ainsi que l'encadrement nécessaire, avec une participation supplémentaire de 80€ par stagiaire.

8- MODIFICATION

L'Académie Dumoulin se réserve le droit, jusqu'à une semaine avant le début du stage, d'annuler celui-ci en cas de force majeur, pour cause sanitaire ou pour défaut de remplissage. Dans ce cas, l'ensemble des sommes perçues seront remboursées sous forme d'avoir.

L'organisateur peut à tout moment modifier l'organisation générale de la semaine (horaires, activités ..) afin d'assurer le bon déroulement du stage.

9- CONDITION EXCEPTIONNELLE : CONTEXTE SANITAIRE

L'Académie Dumoulin est régie par la même réglementation ministérielle qu'une association sportive et appliquera les mesures nécessaires pour garantir la santé des stagiaires.

10- DECLARATION DE SEJOUR

Nos séjours font l'objet d'une déclaration pour agrément auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). Ils répondent aux obligations réglementaires de qualité et à la sécurité des installations et de qualification de l'encadrement.

Je déclare avoir pris connaissance des **Conditions Générales de Vente et de l'Assurance Annulation** incluse et les accepter dans leur intégralité,

Signature du représentant légal,
Précédées de la mention
« Lues et Approuvées »